



# Responsable projets et ingénierie en formation

## Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

*Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription*

## La certification de responsable projets et ingénierie en formation

Le référentiel est structuré en 4 blocs de compétences. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de dispense de blocs de compétences : Accès la fiche [RNCP38953](#).

Le Responsable Projets et Ingénierie en Formation a pour mission de concevoir, réaliser et/ou piloter des actions de formation, répondant à tout type de besoins exprimés ou émergents. Il est en charge de la veille, de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre, de l'évaluation de dispositifs et de leurs transferts à d'autres contextes ou d'autres utilisateurs. Il conduit ces activités au travers d'approches et d'outils pédagogiques innovants et/ou éprouvés. Il contribue ainsi au développement des marchés et à la pérennisation de l'organisme.

### **Bloc de compétences 1 : Réaliser une ingénierie de formation sur mesure, multimodale intégrant le conseil en développement des compétences**

Dans le cadre de la VAE, ce bloc vise à permettre au candidat d'identifier, d'analyser et de valoriser les expériences par lesquelles il conçoit une réponse formation à partir d'une demande, d'un besoin repéré ou d'un contexte d'évolution des compétences.

Il s'agit de mettre en évidence sa capacité à conduire une analyse de besoin, à prendre en compte les contraintes économiques, organisationnelles et réglementaires, et à formaliser un projet de formation structuré, innovant et adapté aux publics visés.

**Compétences pouvant être mises en valeur dans le dossier de validation :**



- Analyser une demande de formation ou une commande afin d'identifier précisément le besoin en compétences.
- Recueillir les éléments de contexte, les enjeux, les attentes, les contraintes et les caractéristiques du public afin de construire une réponse adaptée.
- Réaliser une étude d'opportunité ou de faisabilité en prenant en compte l'environnement concurrentiel, les risques et les conditions de mise en œuvre.
- Élaborer un modèle économique ou contribuer à la décision stratégique relative à la réponse formation.
- Réaliser un état des lieux des compétences à développer en lien avec l'activité, les évolutions des métiers et les exigences réglementaires.
- Définir les objectifs de la formation en tenant compte du cahier des charges, des situations de handicap et des besoins spécifiques des publics.
- Rédiger un projet de formation et en présenter les modalités de mise en œuvre dans une logique d'ingénierie multimodale.

### **Bloc de compétences 2 : Piloter un dispositif multimodale de formation dans le cadre d'une démarche qualité**

Ce bloc vise à faire apparaître la capacité du candidat à organiser, coordonner et suivre un dispositif de formation dans ses dimensions pédagogiques, administratives, financières, logistiques et qualitatives.

Dans la démarche VAE, l'accompagnement aide à expliciter la manière dont le candidat structure les parcours, assure le suivi des bénéficiaires, mobilise les financements et inscrit son activité dans une logique d'amélioration continue.

#### **Compétences pouvant être mises en valeur dans le dossier de validation :**

- Construire un dispositif de formation en planifiant les activités, les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires.
- Articuler les modalités pédagogiques et les modes de financement afin de favoriser l'individualisation des parcours et la mixité des publics.
- Définir et mettre en œuvre des modalités de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue du dispositif.
- Organiser le recrutement, le positionnement et l'accueil des candidats en présentiel et/ou à distance.
- Co-construire des parcours adaptés aux profils, aux besoins et aux situations particulières, notamment en cas de handicap.
- Assurer un suivi individualisé avec traçabilité des parcours, des ajustements et des remédiations.
- Mettre en place les outils de gestion et de pilotage nécessaires au suivi administratif, réglementaire et financier de l'activité.
- Exploiter les données issues de la veille et du terrain pour adapter les dispositifs aux évolutions des territoires, des secteurs et des publics.



### **Bloc de compétences 3 : Mettre en œuvre des situations d'apprentissage**

Ce bloc permet au candidat de valoriser les expériences dans lesquelles il conçoit, anime et évalue des situations d'apprentissage adaptées à des publics adultes, dans des formats variés et multimodaux. Il met en évidence sa capacité à construire une progression pédagogique, à créer des ressources inclusives, à accompagner les apprentissages et à ajuster ses interventions aux besoins des apprenants.

#### **Compétences pouvant être mises en valeur dans le dossier de validation :**

- Élaborer une stratégie pédagogique à partir des objectifs de formation et construire une progression adaptée.
- Concevoir un système d'évaluation permettant de mesurer la progression et l'acquisition des compétences.
- Créer ou adapter des ressources pédagogiques inclusives, notamment dans un environnement numérique.
- Animer des séquences pédagogiques en présentiel et à distance en mobilisant des techniques d'animation appropriées.
- Évaluer les apprentissages et ajuster les modalités pédagogiques en fonction des résultats observés.
- Accompagner les apprenants dans une logique de différenciation ou d'individualisation afin de favoriser leur réussite.

### **Bloc de compétences 4 : Manager des équipes dans le secteur de la formation**

Ce bloc vise à faire reconnaître les expériences de management, de coordination et d'animation d'équipes dans le champ de la formation.

Dans le cadre de la VAE, il s'agit de montrer la capacité du candidat à organiser l'activité collective, à favoriser la coopération entre équipes, à conduire des réunions et à réguler les situations relationnelles ou conflictuelles au service du projet de formation.

#### **Compétences pouvant être mises en valeur dans le dossier de validation :**

- Organiser l'activité d'une ou plusieurs équipes en fonction des objectifs de la structure.
- Adapter son style de management aux personnes, aux contextes et aux situations rencontrées.
- Conduire des réunions de travail en favorisant la participation, la circulation de l'information et la prise de décision partagée.
- Développer la coopération entre les équipes pédagogiques, administratives et partenaires.
- Réguler les tensions ou situations conflictuelles afin de maintenir une dynamique de travail constructive.
- Soutenir l'autonomie et l'engagement des collaborateurs dans une logique de qualité et de performance collective.



L'accompagnement VAE aide le candidat à identifier, organiser et documenter les preuves de sa démarche qualité (procédures, outils, exemples concrets), afin de les valoriser dans le dossier de validation et lors de l'entretien avec le jury.

## Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

## L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

**Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.**  
Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

**Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience**, notamment :



- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

**Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement.** Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

**Être à l'écoute de vos remarques :**

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

## Les étapes de la VAE

### La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

### Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.



Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

### L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

### L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

## Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury



Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



## Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.



## Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

## Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

## Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Le montant des frais de jury est évalué à 600€.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

## Accompagnateur VAE

[Gabriel Maffre](#), doctorant en sciences de l'éducation et de la formation et formateur-consultant, formé à l'accompagnement VAE (*mai 2026*)

## Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*Le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :



- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

## Poursuite de carrière

L'obtention de la certification **Responsable projets et ingénierie en formation** permet d'exercer dans des organismes de formation publics ou privés, des structures consulaires, des CFA, des services formation d'entreprises, des associations, des collectivités ou des organismes intervenant dans le champ du développement des compétences. Le titulaire peut intervenir dans des fonctions de conception, de coordination, de pilotage, de management ou de conseil, en lien avec la formation professionnelle, l'ingénierie pédagogique et la gestion de projets formation.

### Débouchés possibles :

- Responsable pédagogique.
- Coordinateur·rice pédagogique.
- Responsable de formation.
- Chef·fe de projet formation.
- Ingénieur·e de formation.
- Ingénieur·e pédagogique.
- Conseiller·ère formation.
- Responsable de dispositifs ou de parcours de formation.
- Consultant·e en ingénierie de formation ou en développement des compétences.

Cette certification peut également ouvrir vers des fonctions de direction de centre ou de service formation, de pilotage qualité, de management d'équipes pédagogiques, ou constituer une base pour une poursuite d'études en master dans le champ des sciences de l'éducation, de l'ingénierie de formation ou du management de la formation.